

L'INFORMÉ

2015

SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

Extrait du rapport annuel 2015
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de MELLIONNEC

TERRITOIRE

7 000 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat de Saint Maudez regroupe les communes de : Laniscat, Lescouet-Gouarec, Mellionec, Perret, Plelauff, Plounevez-Quintin, Plussulien, Sainte-Trephine, Saint-Gelven et Saint-Igeaux.

La population desservie est de 7 000 **habitants**.



10 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR FRANCE
En affermage

La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **3 073 abonnés** (en baisse de 0,36 % par rapport à 2014).



PRODUCTION

7 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
6 Captages ont fourni 279 741 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 124 919 m³ :
- Syndicat Mixte Kerne Uhel a fourni 124 919 m³.



DISTRIBUTION

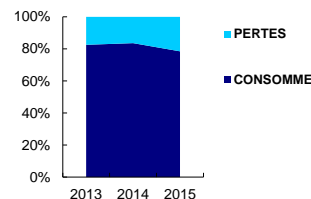
Un réseau de 412 km
309 607 m³ consommés

En 2015 les abonnés domestiques ont consommé 281 505 m³ soit en moyenne **110 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 28 102 m³, soit un total de 309 607 m³ (+6,33 % par rapport à 2014).

Par ailleurs, un volume total de 3 986 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 78,5 %** en 2015 (il était de 83,6 % en 2014).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,1 %.



Rendement du réseau

PRIX

352,15 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 352,15 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,93 €/m³, **en baisse de 0,59 % par rapport à 2015**.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



Répartition des montants collectés